

RESEAU INFORMATION CULTURE

Réunion nationale des membres du réseau

Edition 2013

Compte rendu



Sommaire

<i>Accueil des participants et présentation du programme</i>	4
Intervention de M. Laurent Bayle, Directeur Général de la Cité de la musique.....	4
Histoire du RIC.....	4
Programme des rencontres annuelles du RIC.....	5
Perspectives	5
Intervention de M. Daniel Véron, Chef du Bureau de l'éducation artistique et des pratiques amateurs de la Direction générale de la création artistique (ministère de la Culture et de la Communication).....	6
Intervention de M. Hervé Biseuil, Premier Vice-Président de la Fédération Nationale Arts Vivants et Départements	7
Intervention de M. Frédéric Lapique, Directeur d'Arteca, et Représentant de la Plate-forme interrégionale d'échange et de coopération pour le développement culturel	8
Intervention de M. Laurent Delabougliose, Président de la Fédération Interrégionale du Livre et de la Lecture.....	9
Intervention de M. André Nicolas, Responsable du Réseau Information Culture.....	9
<i>Présentation de l'étude sur les financements publics de la Culture</i>	11
M. Frédéric Lapique, Directeur D'Arteca, présente l'étude menée avec les 4 régions Poitou-Charentes, Lorraine, Rhône-Alpes, et Provence-Alpes-Cote-d'Azur sur les financements publics de la culture.	11
<i>Projet d'interopérabilité de la base RIC-FILL avec les outils de l'observation</i>	14
Intervention de M. Laurent Delabougliose, Directeur du Centre Régional des Lettres de Basse-Normandie et Président de la Fédération Interrégionale du Livre et de la Lecture.....	14
Intervention de Mme Léonor De Nussac, Directrice de l'Agence régionale du Livre en Provence-Alpes-Cote-d'Azur.....	15
<i>RIC et le Web.....</i>	18
Intervention de M. Mounir Tarifi, Administrateur Adjoint du Réseau Information Culture	18
Intervention de Mme Marine Nguyen, Responsable du service Information de Diapason EPCC 73.	19
<i>L'ouverture des données publiques et le développement de la plateforme française Open data, focus sur Etalab</i>	21
Intervention de Mme Roselyne Aliacar, Chef de projet Open data au secrétariat général du Ministère de la Culture et de la Communication.	21
La mission Etalab	21
Pourquoi ouvrir les données publiques ?.....	21
Quelles sont les données concernées ?.....	22

Intervention de Mme Olivia Ruiz-Joffre, Charg�e de Mission Droit du Num�rique et Donn�es Publiques du secr�tariat g�n�ral du minist�re de la Culture et e la Communication.....	23
Les textes de r�f�rence.....	23
Qu'est-ce qu'une donn�e publique au sens de la loi 1978.....	24
<i>Droit de l'information et CNIL</i>	25
Intervention de M. Philippe Fonteneau, Responsable juridique de la Cit� de la musique et de la salle Pleyel.	25
<i>Pr�sentation des nouveaux adh�rents.....</i>	27
Intervention de M. Fran�ois Monin, Directeur G�n�ral Adjoint du Conseil G�n�ral des Alpes de Haute-Provence.....	27
Intervention de M. Franck Michaut, Directeur du RIF.....	29
Les missions du RIF.....	30
<i>Conclusion du s�minaire</i>	31

Accueil des participants et pr sentation du programme

Intervention de M. Laurent Bayle, Directeur G n ral de la Cit  de la musique

M. Laurent Bayle, Directeur G n ral de la Cit  de la musique, souhaite la bienvenue aux participants   ces dixi mes rencontres nationales qui succ dent aux autres rencontres du RIC, organis es   Paris, Dijon, Saintes, Pont- -Mousson, Lyon, Caen, Aix en Provence, au Minist re de la Culture et   Montpellier.

Il excuse le Directeur G n ral de la DGCA, M. Michel Orier et le Directeur Adjoint charg  du Livre et de la Lecture M. Nicolas Georges.

Il remercie M. Daniel V ron, Chef du Bureau de l' ducation Artistique et des Pratiques Amateurs de la Direction g n rale de la cr ation artistique (Minist re de la Culture et de la Communication) d'accepter de repr senter le Minist re pendant ces rencontres. Il adresse  galement ses remerciements aux trois r seaux nationaux qui sont en convention avec la Cit  de la musique : la f d ration nationale Arts Vivants et D partements, la Plate-Forme Interr gionale d' change et de coop ration pour le d veloppement culturel et la F d ration Interr gionale du Livre et de la Lecture.

Histoire du RIC

M. Laurent Bayle rappelle les grandes  tapes qui ont marqu  l' volution du RIC, le travail que le r seau a r alis  au cours des presque deux derni res d cennies, ainsi que celui de l' quipe de coordination autour de M. Andr  Nicolas. Il remercie M. Andr  Nicolas, qui a depuis tr s longtemps d vou  sa carri re   l'int r t public dans ses probl matiques de r seaux et  galement dans les probl matiques d' conomie culturelle, dans un monde tr s mouvement  notamment   cause des r volutions du num rique o  il est toujours tr s difficile de maintenir des enjeux de service public. Il indique que tous les membres du r seau partagent avec lui la volont  de le remercier pour le travail qu'il a pu accomplir.

La mission confi e par le Minist re de la Culture   la Cit  de la musique en 1997, portant sur la gestion nationale du R seau Musique et Danse, devenu en 2007 le R seau Information Culture, comportait des objectifs de trois ordres :

- l'implantation du r seau sur le territoire national,
- le d veloppement des fonctionnalit s organisationnelles et techniques du logiciel RIC,
- l'assistance et la formation des  quipes d di es   la gestion du r seau.

Concernant l'outil central que repr sente le logiciel, c' st en 2004 que la Cit  de la musique a acquis les sources et en est devenue propri taire,  tape importante d'ind pendance et de protection des enjeux   venir.

Autre  tape importante en 2008  voqu e par Laurent Bayle : les structures r gionales pour le Livre d cident d'int grer le r seau et la m me ann e les trois f d rations s'engagent dans la gouvernance

du réseau organisée à travers deux comités : le comité technique et le comité d'orientation et de pilotage du RIC.

La Cité de la musique répond pleinement à la portée nationale de sa mission, puisqu'elle a contribué depuis une dizaine d'années à mettre en place un réseau, professionnel important, représenté par des agences régionales de développement culturel, des observatoires régionaux de la culture, des agences départementales de développement culturel, des structures régionales du livre et de la lecture mais aussi des directions culturelles de conseil généraux—et des centres thématiques territoriaux.

C'est en 2012 que le Ministère de la Culture et de la Communication (la DGCA) a signé avec les trois réseaux nationaux et la Cité de la musique une nouvelle convention de coopération pour trois ans jusqu'en 2015. A ce jour, le réseau compte 52 structures et accueillera dès 2014 les 9 structures d'Île-de-France dédiées aux musiques actuelles et les 10 structures culturelles du département des Alpes de Haute-Provence.

Il conclue que chaque structure du réseau, à travers son référent, est en contact avec l'équipe de la Cité, c'est à ce titre l'ensemble des membres qui fait évoluer le logiciel

Programme des rencontres annuelles du RIC

Ce programme a été conjointement établi avec l'équipe de la Cité et les représentants des membres du réseau. C'est un programme dense, dans lequel on peut relever deux enjeux centraux. Premièrement, les problématiques générales et structurantes comme le projet d'interopérabilité des bases avec les outils de l'observation ou l'ouverture des données publiques dans le développement de la plateforme française Opendata, et un second niveau, sur des aspects plus techniques qui concernent le logiciel et ses nouvelles versions.

L'ensemble des travaux réalisés par le réseau, traités au fil des mois, relèvent soit du travail de mutualisation assuré par les comités et l'équipe de la Cité, soit des propositions nouvelles soulevées ou qui seront soulevées par le réseau pendant cette dixième rencontre.

Pour la Cité de la musique et la DGCA, les travaux du RIC peuvent assurer un meilleur lien entre l'échelon national et local, et leur mise en réseau.

Perspectives

Cette mise en réseau est un enjeu prioritaire parce que la Cité de la musique doit connaître une évolution importante qui verra le jour en 2015 : la future Philharmonie, qui doit non seulement répondre à des enjeux internationaux pour permettre l'émergence de formations françaises compétitives sur le plan international, mais aussi répondre à un enjeu local tout aussi important.

L'enjeu local est de trouver de nouveaux modèles d'éducation artistique qui concernent un plus grand nombre de personnes et qui irriguent plus fortement le territoire. Sur ce terrain, la Cité de la musique future, c'est-à-dire la Philharmonie, sera à même de relever encore plus fortement ces enjeux qu'elle ne peut le faire aujourd'hui. Peut-être le RIC peut-il être un élément de cette stratégie ?

En conclusion, Laurent Bayle encourage à garder un esprit de veille et de prospective, dans un univers du numérique en mutation constante, dans lequel ce qui peut être structurant dans le logiciel

et constituer un certain nombre d'avances n'est jamais garanti pour le lendemain. Il y aura de plus en plus d'opérateurs, qui viendront interférer avec le travail du réseau, et on ne peut pas imaginer avoir une protection des bases de données qui ne soit pas polluée par le monde ambiant. Cela nécessite une adaptabilité, une capacité de prospection sur les enjeux futurs, de façon à avoir une garantie que l'action menée conserve sa spécificité dans les horizons à moyen terme.

En ce qui concerne l'action du RIC, tout le travail engagé par M. André Nicolas et par l'équipe du RIC sera prolongé à travers la Cité de la musique.

Cela a été récemment discuté avec le Ministère de la Culture et concernant la Cité de la musique, le réseau aura toujours des interlocuteurs ouverts souhaitant aller dans le sens d'une amplification des liens.

La Cité de la musique met en place une organisation pour 2014 où le RIC se situera très certainement au sein du département Pédagogie-Médiathèque, département en phase avec les sujets du réseau.

[Intervention de M. Daniel Véron, Chef du Bureau de l'éducation artistique et des pratiques amateurs de la Direction générale de la création artistique \(ministère de la Culture et de la Communication\).](#)

Le RIC est un outil qui doit permettre de mieux prendre en compte et mieux faire connaître l'ensemble des actions qui sont menées par tous les partenaires, pas seulement les partenaires labellisés, mais tous ceux que regroupent notamment les agences régionales et les agences départementales, que ce soit au niveau de la diffusion ou de l'action culturelle, pour les rendre plus visibles, mieux organiser et mieux coordonner l'ensemble des initiatives qui sont prises en matière d'éducation artistique.

Il rappelle la volonté de la Ministre qui, dans son *Grand projet pour l'éducation artistique et culturelle* présenté lors de sa conférence de presse du 16 septembre 2013, considère que l'éducation artistique ne se limite pas au partenariat avec l'Education Nationale, certes incontournable et prioritaire, mais qu'elle doit prendre en compte l'ensemble des temps de l'enfant, du temps scolaire au temps de loisirs, et donc l'ensemble des acteurs.

Ainsi, dans les 12 propositions qu'elle a énoncées, la Ministre a notamment rappelé « la nécessité d'organiser à l'échelle régionale des séminaires réunissant tous les équipements labellisés par l'Etat mais aussi les agences culturelles régionales et départementales, afin de favoriser l'échange, le partage des bonnes pratiques, les initiatives conjointes en matière de formation, de médiation, de pratiques numériques etc. »

La démarche du RIC s'inscrit pleinement dans cette orientation et le soutien que la DGCA lui apporte comme le fait que la DGCA ait décidé de reprendre une participation régulière aux comités d'orientation et de cosigner les conventions avec les fédérations reflète cette volonté de travailler ensemble.

Comme l'a également souligné la Ministre, il est nécessaire que les parcours d'éducation artistique et culturelle soient transdisciplinaires ainsi que le précise notamment la circulaire commune sur les *parcours d'éducation artistique* que les ministres de l'éducation nationale et de la culture ont signé en mai dernier.

Initialement consacré   la musique et   la danse, le RMD, s’est ouvert, avec la cr ation du RIC, au th atre, au livre et   la lecture, et il commence   s’ouvrir dans certaines r gions aux arts plastiques. M me s’il est souvent difficile de regrouper des actions et des domaines qui sont de natures un peu diff rentes , dans un monde tr s  clat ; ce r seau multidisciplinaire construit autour d’objectifs communs est extr mement utile.

Enfin, au nom de M. Michel Orier, directeur g n ral de la cr ation artistique, il rappelle que le Minist re est tr s investi dans les projets d’observation de l’action culturelle.

Pour conclure il souligne que la volont  de suivre est l , que la DGCA souhaite aider   la mise en  uvre du RIC et que cette volont  s’inscrit dans le soutien qu’elle apporte aux f d rations des associations et agences d partementales ou r gionales.

[Intervention de M. Herv  Biseuil, Premier Vice-Pr sident de la F d ration Nationale Arts Vivants et D partements.](#)

La f d ration Arts Vivants et D partements regroupe les organismes d partementaux de d veloppement du spectacle vivant, et depuis quelques ann es, quelques d partements, quelques conseils g n raux, qui, non dot s d’organismes d partementaux, travaillent sur les questions de d veloppement du spectacle vivant dans l’espace d partemental.

Le d fi aujourd’hui pour les d partements est d’organiser la solidarit  entre les territoires, de favoriser la coh sion territoriale, le lien social sur les territoires, et de corriger les d s quilibres territoriaux. C’est dans le contexte actuel un d fi particuli rement important et difficile   relever.

Face   ce d fi, comment les d partements se positionnent-ils et quel r le permettent-ils   la culture de jouer ? Comment prennent-ils appui sur la culture pour relever ce d fi du r  quilibrage entre les territoires ?

La loi ne les oblige pas   intervenir sur le champ culturel sauf dans quelques cas.

La f d ration Arts Vivants et D partements consid re que la culture est un levier essentiel pour relever ce d fi, un levier majeur. En effet les politiques culturelles peuvent donner la possibilit  d’aller tr s loin dans cette d marche de construction des solidarit s territoriales, parce que les d partements ont la possibilit  de cr er les connexions, les articulations entre politiques culturelles, politiques  ducatives, et politiques sociales.

Pour cela, la connaissance fine du potentiel de chaque territoire sur le plan culturel est essentielle. C’est sans aucun doute pour la f d ration Arts Vivants et D partements et pour les organismes d partementaux de d veloppement du spectacle vivant la motivation essentielle   s’engager pleinement et fortement dans le d veloppement du RIC, dans le tissage de ces relations, avec d’autres acteurs sur les territoires, dans cette recherche d’une coh sion, dans cette d marche partag e avec d’autres f d rations, encourag e et port e par les instances nationales.

Il voudrait saluer la mobilisation de la DGCA aux c t s de la Cit  de la musique, dans l’accompagnement dans cette d marche.

La motivation de la f d ration Arts Vivants et D partements est de permettre   tous les d partements qui le souhaitent de pouvoir s’appuyer sur cet outil, de pouvoir avancer sur le terrain de la connaissance fine du potentiel culturel de chaque territoire, dans une perspective de mise en relation des acteurs, et de construction de politiques qui permettent d’aller vers plus de solidarit  entre les territoires, et pour que la culture prenne toute sa place dans ces politiques.

C'est animé de cette volonté d'agir et d'avancer ensemble que la fédération continue à s'investir fortement dans le développement de l'outil et du réseau.

[Intervention de M. Frédéric Lapique, Directeur d'Arteca, et Représentant de la Plate-forme interrégionale d'échange et de coopération pour le développement culturel](#)

La PFI est partenaire du RIC depuis sa création, et souhaite réaffirmer son engagement auprès de ce réseau et de cet outil. Elle est un réseau de structures régionales très diversifié, à l'interface des DRAC, des régions, et des réseaux professionnels, qui intervient essentiellement dans les champs du spectacle vivant mais la transversalité des missions et des domaines se développe aussi de plus en plus au sein des structures.

La PFI connaît aussi un certain nombre de mutations comme beaucoup d'autres structures culturelles et de réseaux en ce moment. Certains de ses membres connaissent actuellement des difficultés financières et institutionnelles: la Nacre en Rhône-Alpes, le Lab en Bourgogne, Domaine Musiques en Nord Pas-de-Calais, l'Oraclim en Limousin, des structures qui par ailleurs sont/étaient jusqu'à présent adhérentes du réseau RIC. Ces difficultés questionnent la solidité de ce réseau.

Aussi, dans ce contexte en pleine évolution, depuis un an, la PFI a choisi de ne pas subir ces mutations mais plutôt de les penser et de les accompagner. Elle a mené une concertation interne et avec des partenaires, qui a conduit à la fois à une transformation statutaire, et à une présence beaucoup plus importante des directeurs dans le CA de la structure, un changement de cap avec des orientations stratégiques plus resserrées sur les années à venir, sur les questions d'accompagnement artistique, sur les questions d'appui et de réflexions territoriales, sur les questions de coopération européennes.

C'est aussi en termes d'organisation l'arrivée d'une nouvelle personne, Mme Ines Fari, aux côtés de M. Stéphane Grosclaude pour renforcer la coordination, la communication, le suivi des activités.

Une implantation d'un bureau à Paris est en cours, dans les locaux de Hors les Murs, avec lequel la PFI passe une convention de partenariat, qui va aller au-delà d'une simple convention d'occupation des locaux pour construire des coopérations plus importantes à l'échelle des territoires régionaux.

Sur la problématique de l'information et de la ressource, la PFI a toujours été très soucieuse d'un usage cohérent, concerté, partagé, entre les différents outils de collecte et de traitement de l'information qui constituent pour toutes les structures une base importante des missions et de leur travail au quotidien.

Il ne faut pas oublier que d'autres agences ayant développé d'autres outils, dont certains plus spécifiquement dédiés à l'observation et à l'analyse, la PFI a vraiment le souci de travailler à l'articulation et à une bonne capitalisation de ces différents systèmes d'information, pour éviter la redondance, et la perte de temps.

Un groupe de travail s'est mis en place en 2012 autour de ces questions d'information et de méthode avec un projet d'élaboration de plateforme de veille numérique qui fait l'objet d'une discussion au sein du comité de pilotage de la PFI.

Il y a un également un chantier interrégional sur l'étude des financements culturels qui constitue un point de passerelle à travailler avec le RIC.

Les sujets liés à l'ouverture des données publiques, l'interopérabilité, la plateforme Open Data initiée par l'Etat, sont relayées dans les régions. C'est un enjeu important dans les régions car l'outil

universel utilisé par tout le monde n'existe pas. Il convient de penser et d'organiser les conditions de l'échange et de la circulation de l'information.

L'information, la ressource sont donc bien au cœur de la préoccupation de la PFI et des agences qui comptent vraiment faire au mieux pour contribuer à ce que le RIC soit cet outil efficace, partagé, ouvert, et qu'il puisse donner la pleine mesure de ses capacités dans les différentes régions.

[Intervention de M. Laurent Delabouglise, Président de la Fédération Interrégionale du Livre et de la Lecture](#)

Il est important pour la FILL de rencontrer chaque année les autres fédérations et de réinscrire le travail autour du livre dans un contexte plus large.

Le partage des données intéresse beaucoup la FILL, notamment parce que les bases créées dans des régions sont jeunes. L'interopérabilité est quelque chose qui naturellement doit s'installer et est peut-être plus facile du fait de la jeunesse de l'adhésion de la FILL.

La FILL souhaite élargir sa base. Aujourd'hui 7 structures du livre sont adhérentes, et bientôt 9. C'est encore insuffisant, notamment dans le cadre du partage de données, car il faut élargir le champ des adhésions de sorte que la représentation au niveau national ait un sens et que l'analyse des données remontées puisse avoir un intérêt pour les partenaires de la FILL.

Le RIC accueille de nouveaux adhérents, cela soulève la préoccupation concernant les moyens qui sont mis en œuvre pour et par le RIC. Le RIC a une équipe formidable, qui déploie énormément d'énergie. Avec une vingtaine d'adhérents en plus, une vraie question se pose. Un vrai débat avec le Ministère, un débat entre fédérations.

Le RIC est un formidable outil qui est en train de se développer, qui gagne en pertinence. Il rejoint les autres intervenants sur la question de la visibilité de ce qu'il se passe dans les territoires. Il ajoute qu'en ce moment dans les réflexions avec les collectivités sur la décentralisation qui ont impact important sur la gouvernance des politiques culturelles sur les territoires, il est d'autant plus important de pouvoir rendre visible ce qu'il se passe dans les territoires dans le domaine du livre. Cette visibilité des acteurs du livre dans les régions, avec leurs particularités, et des identités fortes dans chacune des régions, fait tout l'intérêt et toute la richesse de cette base.

La FILL est de plus en plus sollicitée pour fournir de l'information et des données. Les structures du livre n'avaient pas développé des services d'observation. Il est important de fournir l'information stratégique aux partenaires afin que la culture ne sorte pas du champ d'action des collectivités, et en ce moment, dans une période de tensions budgétaires, la tension peut être forte de considérer que la culture peut finalement vivre par elle-même.

[Intervention de M. André Nicolas, Responsable du Réseau Information Culture](#)

Il indique que la présence de M. Laurent Bayle, de M. Thibaud de Camas et de Mme Marie-Hélène Serra montre l'attachement de la Cité de la musique pour le développement de ce réseau.

Le réseau se réunit cette année avec des enjeux resserrés sur des problématiques générales, et en même temps sur des aspects plus techniques qui permettent de parfaire l'outil RIC.

Le fait que la Cité ait acquis les sources est un gage d'indépendance, un gage de facilitation pour être beaucoup plus proches des desideratas des membres du réseau concernant le développement de ce logiciel.

Par rapport à l'état de l'outil en 2000, il y a eu un progrès très important. A la fois dans la compréhension de ce réseau humain expert qui s'élargit non seulement à des fédérations nationales, mais qui s'élargit aussi sur ces thématiques. Il remercie M. Laurent Bayle d'avoir accepté l'élargissement de ces thématiques à des champs qui ne relèvent pas de la compétence de la Cité de la musique mais qui font sens du point de vue de l'organisation et de l'expertise d'une information qui touche différentes disciplines. La transdisciplinarité des actions menées sur le terrain est réelle : le monde de l'audiovisuel intéresse le livre et le spectacle vivant, les musées ont une politique d'exposition qui les amène à faire appel à des artistes plasticiens, etc....

Il attire l'attention du réseau sur une réflexion importante qui est celle d'internet, qui va révolutionner notre compréhension de la mise en place d'outils de bases documentaires, notamment sur deux aspects : l'instantanéité, et la liaison avec un ensemble de publics qu'on ignore encore aujourd'hui, et peut être demain sur le plan européen.

Il salue les efforts qui ont déjà été faits au niveau d'Arteca pour mettre en place une action transfrontière avec le Luxembourg et la Sarre. De la même manière, le département des Alpes de Haute-Provence souhaite associer au RIC une structure importante du Piémont, à tel point qu'ils vont prendre en charge la traduction de l'outil en italien pour pouvoir faire en sorte que les italiens échangent avec eux sur le plan des actions générales qui sont menées.

C'est un enjeu majeur, la musique a subi la première les effets de cette mutation d'internet, le livre demain est sur la même pente puisque en terme de production, de diffusion, et de réseau, il y a une inquiétude à avoir. Il cite des exemples comme la chaîne de librairie « Chapitre » qui connaît quelques difficultés, et cite des grands réseaux spécialisés comme Virgin qui ont déposé le bilan, et évoque le fait que la Fnac annonçait le licenciement de 180 disquaires sur l'ensemble de son réseau laissant ainsi présager leur faible intérêt pour la vente de la musique.

L'observatoire de la musique travaille beaucoup sur les usages et le numérique, il y a effectivement une grande appétence des publics aujourd'hui à rentrer en liaison directe avec des outils experts pour pouvoir avoir plus d'informations sur l'ensemble des disciplines donc c'est des enjeux énormes. Ces aspects seront débattus lors de ces rencontres notamment lors des séances plénières souhaitées par le réseau, sur l'ouverture des données, sur les rapports à la CNIL etc....

Concernant le futur du RIC, M. Laurent Bayle a exprimé l'attachement de la Cité de la musique quant à la poursuite de ces travaux, par ailleurs, M. Mounir Tarifi qui en est la cheville ouvrière, assurera toujours son développement avec autant d'opiniâtreté, et une deuxième personne, Nadia, pour maintenir cette liaison, qui est quelques fois quotidienne avec l'ensemble des problèmes qui se posent aux structures.

Il remercie beaucoup M. Daniel Véron d'avoir accepté au titre de la DGCA d'entrer une autre fois dans ce dispositif en signant cette convention, c'était très important politiquement car cette mission avait été confiée par la tutelle à la Cité de la musique, puis on est entrés dans une période de déshérence, mais maintenant il y a une nouvelle fois une revendication de la DGCA, et il faut s'en féliciter. Il est important qu'il y ait un soutien efficace du Ministère de la Culture dans les discussions qu'ont les structures en région avec les autorités de tutelle, ce qui n'a pas toujours été le cas, dans les années 2004-2005 avec quelques errements que l'on a connu sur le terrain.

Il rejoint les préoccupations qui ont été dites tant par M. Laurent Bayle, que par M. Hervé Biseuil, que par M. Frédéric Lapique et M. Laurent Delabouglise. Il faut en effet maintenir un système expert, maintenir ce socle d'informations, de gestion d'informations, et l'ensemble des études qui peuvent être faites à partir d'un certain nombre d'informations du RIC.

On peut constater aujourd'hui un réel désarroi sur certains territoires pour optimiser la politique culturelle dans le foisonnement des propositions qui sont menées au niveau de toutes les strates territoriales politiques et administratives.

Le RIC doit revendiquer son rôle expert. S'il n'y a pas une homogénéité réelle dans les informations qui sont détenues dans les datas, il plaide auprès de la DGCA qu'à titre expérimental, une consolidation et une qualification soit menées, dans le champ du spectacle vivant qui est abondamment servi au niveau des bases documentaires.

Mme Marie-Hélène Serra avec ses équipes pourront apporter leur savoir-faire pour consolider le RIC.

Présentation de l'étude sur les financements publics de la Culture

[M. Frédéric Lapique, Directeur D'Arteca, présente l'étude menée avec les 4 régions Poitou-Charentes, Lorraine, Rhône-Alpes, et Provence-Alpes-Cote-d'Azur sur les financements publics de la culture.](#)

Ce travail a été permis grâce à une initiative de la DGCA. Il découle des travaux de réflexion mis en place au niveau du groupe Observation des Entretiens de Valois. Cela a conduit à ce premier dispositif expérimental qui a permis de produire une étude sur quatre régions concernant une analyse fine des financements publics du secteur culturel.

L'idée étant de travailler sur une approche comparative visant à harmoniser les méthodologies et à bénéficier d'un socle expérimental sur quatre régions permettant de mener des études assez fines au niveau régional voir infrarégional.

Ce travail a pu être possible car deux agences régionales (Lorraine et Provence-Alpes-Cote-d'Azur) mènent ce travail depuis de nombreuses années, et aussi parce que ces partenaires publics en régions ont toujours souhaité maintenir ce chantier.

Ce chantier a bénéficié d'une implication importante des services culturels des collectivités, et a été partagé avec des réseaux professionnels.

L'enquête sur les financements culturels n'aborde qu'une dimension qui est la dimension financière, sur la base des comptes publics de l'Etat et des collectivités. Cela permet d'objectiver un certain nombre de situations, et cela invite à la discussion entre les différents échelons d'intervention publics avec les réseaux professionnels. Il ne s'agit pas d'une étude de l'ensemble des financements publics consacrés au secteur culturel, ce n'est pas une enquête qui étudie les dépenses de l'éducation nationale, ou les crédits des fonds européens, même si certaines régions peuvent le faire par ailleurs. Le socle est plus réduit. Dans ses grandes lignes, la méthodologie consiste à coder selon une nomenclature commune, l'ensemble des financements publics du ministère de la Culture et des collectivités. Par collectivités, les Régions, les Départements, les Communes de plus de 10 000 habitants et les établissements publics de coopération culturelles. Des travaux plus fins ont été menés dans ce cadre par Poitou-Charentes, en particulier sur un échantillon de villes de moins de

10 000 habitants. Il y a des nomenclatures budg taires diff rentes, c'est toute la difficult  de ce travail. On  tudie les budgets de fonctionnement et d'investissement r alis s par ces collectivit s dans ce qu'on appelle la fonction du compte administratif qui est une fonction globalement identifi e Culture, mais variable selon les collectivit s. Le travail consiste aussi, au-del  des comptes administratifs, en une analyse fine des subventions aupr s des b n ficiaires.

Les r gions Provence-Alpes-Cote-d'Azur et Poitou-Charentes ont aussi  tudi  les budgets culturels des collectivit s hors fonction 3, c'est- -dire des budgets comme ceux de la Jeunesse, de la Coop ration internationale, de la Formation etc.. Cela a permis de rep rer a peu pr s trois   cinq pour cent de d penses suppl mentaires en dehors de la fonction culture.

Du c t  du minist re de la culture, c'est une tout autre nomenclature, (LOLF, BOP etc.). L' tude porte donc   ce niveau-l  sur l'ensemble des cr dits d concentr s dans les DRAC, les cr dits centraux quand ils existent, et les cr dits des op rateurs de l' tat comme le Centre national du cin ma, le Centre national du livre, le Centre national des vari t s, ainsi qu'au niveau du patrimoine, de l'arch ologie, les monuments nationaux en r gion.

La m thode permet  galement d' tudier toutes les questions relatives aux transferts entre  chelons. En Poitou-Charentes par exemple, le transfert entre  chelons repr sente pr s de 3,7 millions d'euros sur une ann e,   neutraliser lorsque l'on consolide les flux financiers (analyse sans double compte). Cela reste une part minimale du financement mais  a peut  tre proportionnellement important   l' chelle d'une famille d'op rateurs, d'une commune ou d'un territoire plus r duit.

La m thodologie, comme tout travail statistique passe par des nomenclatures et de la codification, c'est un travail qui repr sente plus de 45 000 lignes de d penses r cup r es, cod es, et une trentaine de variables renseign es pour chaque ligne.

Les donn es sont codifi es en grands secteurs, le spectacle vivant, les arts plastiques et visuels, le cin ma et l'audiovisuel, le livre et la lecture, le patrimoine, les mus es etc..

Il y a aussi un domaine pluridisciplinaire « culture » ( quipements ou projets articulant plusieurs disciplines) et un domaine transversal, en effet les collectivit s ont des actions inter-domaine entre culture, culture et tourisme, culture et loisirs etc..

On a aussi des analyses selon la vocation principale de l'op rateur (production, diffusion, enseignement, pratiques amateurs...) et selon les labels et conventionnement.

Sur le financement crois  des op rateurs par diff rents  chelons, l'approche permet des questions telles que : qui finance quoi, comment, avec qui, quels sont les dominantes d'intervention (« chef de filat » financier) sur un territoire donn  de la part de l'Etat, ou de tel type de collectivit s etc..

Il faut aussi insister sur l'importance des  changes : c'est un travail de terrain avec des comit s de pilotage et des groupes de travail qui associent les DRAC, les services culturels et financiers des collectivit s, qui sont les sources d'information, et les directeurs d'affaires culturelles pour qualifier l'information.

Il y a eu diff rentes pr sentations, des discussions avec des organisations professionnelles, avec les syndicats, et des restitutions sp cifiques, de mani re variable d'une r gion   l'autre.

Des point d' tapes ont  t  conduits avec la DGCA, il y eu des temps de pr sentation de ce travail avec la CNPS (Commission nationale des professions du spectacle) et la plateforme Observation issue des Entretiens de Valois pilot e par la DGCA.

Bien que cette enqu te n'ait concern  que quatre agences r gionales, Il faut  voquer l'implication de la PFI sur ce chantier, qui  tait un support important d'appui   la coordination et   la diss mination des r sultats.

Au niveau de la d marche interr gionale, un travail assez cons quent d'harmonisation des travaux entre les quatre r gions a  t  n cessaire, pour aboutir   l' laboration d'une m thodologie commune.

Ont été mis en commun des procédures, des outils de travail collaboratif, des bases de données communes.

Ce travail représente 302 budgets analysés sur 4 DRAC, 22 conseils généraux, 210 villes de plus de 10 000 habitants, 63 intercommunalités et un échantillon de 32 villes de moins de 10 000 habitants mené en Poitou-Charentes. C'est 18 000 opérateurs identifiés qualifiés, et un rapport d'étude de 250 pages *(et 850 grammes !, facilement téléchargeable sur les sites des agences)*

Sans entrer dans le détail de ce rapport et les multiples tableaux, cartes, et éléments d'analyses, donnons quelles indications par exemple :

Les villes présentent une valeur moyenne de 90 à 110€ par habitant sur cet indicateur, les autres échelons d'intervention comme départements, régions ou état, présentent des euros culturels beaucoup plus faibles. Quand on regarde finement les informations à l'échelle régionale, les valeurs moyennes cachent des diversités de structurations importantes. Ont été regroupées par exemple l'ensemble des communes d'une strate de 20 000 à 35 000 habitants. Il n'y a pas automaticité entre la taille de la commune, l'euro culturel qu'elle y consacre, la part de budget qu'elle y consacre, ect.... Les plus grandes villes de cette strate sont assez proche de la moyenne, alors que des villes avec une population inférieure ont un investissement culturel beaucoup plus fort (en termes d'euro par habitant ou d'effort culturel) ce qui traduit des degrés d'implication, donc des choix assez marqués en termes de politiques publiques.

Au regard des domaines culturels, il y a un trait commun aux 4 territoires : le spectacle vivant représente entre 42 et 46% de l'intervention publique. Plus finement, par zone d'emploi, le spectacle vivant est le secteur déterminant du financement public, quel que soit le territoire, et dans toutes les zones d'emploi. Les gros équipements concentrent une forte proportion des financements publics. Dans toutes les régions, 3% des opérateurs cumulent plus d'un million d'euros de soutiens publics et généralement entre 5 et 6% des opérateurs totalisent 80% des financements. Sur ces questions de dispersion, selon les régions entre 40 et 60% des opérateurs touchent moins de 10 000€ et par exemple en lorraine 60% des opérateurs financés par l'ensemble des partenaires publics cumulent moins de 1000€ de financements publics.

Pour conclure, si l'on peut regretter que l'étude porte sur l'année 2008, le travail est repris dès à présent sur l'année 2012 sur 3 régions, afin de réduire significativement le temps entre l'année étudiée et la mise à disposition des résultats. La méthode, désormais stabilisée, devient plus facilement reproductible.

Enfin, l'idée de rechercher une interopérabilité avec le RIC pour développer un module d'observation fait sens car la qualité et l'efficacité de ce type d'étude vient avant toute chose d'une bonne connaissance des opérateurs culturels et des activités. La possibilité de s'appuyer sur une très bonne qualification au niveau du RIC permettra d'optimiser le travail d'analyse des données.

André Nicolas ajoute que le résultat, même s'il est décalé, vaut exemplarité.

Projet d'interopérabilité de la base RIC-FILL avec les outils de l'observation

[Intervention de M. Laurent Delabouglise, Directeur du Centre Régional des Lettres de Basse-Normandie et Président de la Fédération Interrégionale du Livre et de la Lecture.](#)

M. Laurent Delabouglise, chargé de présenter la question d'interopérabilité avec les outils de l'observation, souhaite nuancer le propos. Ce qu'il expose relève de l'expérimentation avec la nécessité de valider les démarches engagées, et des accords avec les partenaires qui ne sont pas encore complètement abouti.

Quand le conseil d'administration a signé la convention avec le RIC en 2009, un travail a dû être initié au niveau de la nomenclature puisque le livre n'était pas présent sur la base. La question qui s'est posée était de savoir comment arriver à prendre en compte, dans une base unifiée au niveau national, la diversité des réalités régionales. La question des critères communs était essentielle. Comment arriver à élaborer des données qui soient communes, comment arriver à consolider des recensements, des chiffres, au niveau national ?

Il cite le jour où la FILL a été interrogée par un partenaire pour savoir « combien il y a d'éditeurs dans les régions en France ». Ce chiffre n'était pas consolidé, parce qu'on n'a pas la même façon de les compter dans chaque région. D'un côté on va considérer que n'est une maison d'édition qu'un établissement qui a une vraie politique dans les librairies, d'autres vont considérer comme éditeur tout organisme qui publie au moins un livre tous les dix ans.

Toute cette réflexion autour de la nomenclature a été très utile, et a amené à aller vers des critères communs. Le fait d'arriver sur un outil qui était déjà formidablement développé, avec une vraie structure solide, a permis d'avancer assez vite vers cette unification des critères tout en respectant la diversité.

L'adhésion au RIC de la FILL, a été très positive, très bénéfique, sur la structuration, sur l'exploitation et la diffusion des informations professionnelles dans chacune des structures du livre. Le RIC permet aujourd'hui de traduire la complexité de la chaîne du livre, et de l'écosystème du livre.

C'était l'outil qu'il fallait, et c'était le moment pour le faire. C'était aussi le moment de l'éruption du numérique dans l'univers du livre avec l'arrivée de nouveaux opérateurs, avec de nouvelles procédures de nouveaux modes de production, de diffusion, et c'était essentiel de pouvoir traduire cela également dans l'analyse et l'observation du terrain. Le RIC a permis de repérer les évolutions qui pouvaient apparaître en régions.

Dans le domaine du livre les choses évoluent très vite, et le mode de gouvernance de la FILL demande du temps pour faire évoluer la nomenclature. Il y a peut-être des réflexions à avoir pour savoir si les outils restent bien pertinents quand on a une situation avec des acteurs qui apparaissent en l'espace de 6 mois sur un champs et qu'il faut bien identifier, puisque ils font partie ensuite de cet écosystème.

Cela a amené à un travail beaucoup plus poussé d'observation. C'était une forte demande des partenaires, notamment des collectivités de faire remonter cette information. Donc le RIC, qui n'est pas un outil d'observation, est néanmoins une très bonne base. Le RIC permet de structurer les données, de les extraire et les traiter avec des outils plus spécifiquement dédiés à l'observation. Le fait de passer sur le RIC enrichi cette base, lui donne une profondeur jamais obtenue.

L'accès aux bases sur le web a été également une étape vraiment importante. Ça a donné de la visibilité à ce travail, ça a permis de valider cette démarche, de valider aussi les investissements qui ont été nécessaires pour basculer sur le RIC et pour mettre à jour les données.

Le jour où on décide de basculer sur le RIC on ouvre un chantier de plusieurs années pour obtenir un outil qui soit performant, et plusieurs années également de formation des équipes pour qu'ils en aient vraiment la maîtrise. Ce travail collectif nous amène aujourd'hui à soulever la question du partage de ces données. Le partage au niveau régional, qui se fait plus ou moins selon les régions, mais aussi le partage au niveau national. Faire remonter des données au niveau national, c'est une très forte demande dans le domaine du livre. Il faut absolument avancer sur ces questions-là.

Il conclue en rappelant qu'actuellement il y a 7 structures régionales du livre qui sont adhérentes au RIC. Le CRL Bourgogne devrait rejoindre le réseau avant la fin de l'année, le CR2L de Nord Pas-de-Calais projette son adhésion en 2014, et le CRL Lorraine étudie également la question. Il indique que la FILL va repartir en campagne pour les adhésions au RIC car il estime nécessaire que cet outil soit beaucoup plus partagé au niveau des agences.

[Intervention de Mme Léonor De Nussac, Directrice de l'Agence régionale du Livre en Provence-Alpes-Cote-d'Azur.](#)

L'intervention de Mme Léonor de Nussac porte sur la perspective du rapprochement de bases pour imaginer des travaux collectifs grâce au RIC, en s'appuyant sur des pistes ou des réalisations.

Tout ce qui concerne l'interopérabilité ou pour aller plus loin, l'open data, grand réservoir de données, trace des perspectives qui sont passionnantes et parfois aussi inquiétantes, mais soulèvent beaucoup de questions qui ne sont pas aujourd'hui résolues.

Des questions qui touchent à la structuration, des questions de temps, des questions de moyens, des questions éthiques, des questions de reconnaissance, beaucoup de questions humaines qui peu à peu trouveront des réponses mais qui ne connaîtront pas de réponses immédiates.

Dans le monde de l'observation, on constate qu'il y a à la fois beaucoup de producteurs de données, beaucoup de diffuseurs de données, beaucoup d'analystes des données, et enfin beaucoup d'utilisateurs. On peut classer ces derniers dans au moins 3 catégories : le grand public, les professionnels, et les institutions. En partant de l'idée qu'on a besoin de données qui répondent à des utilisations différentes selon les publics, on arrive naturellement à l'idée d'un partage des données.

Elle évoque trois logiques de rapprochement de données : un niveau sectoriel, un niveau régional et un niveau national.

- En ce qui concerne **le niveau sectoriel**, la FILL a commencé un travail collectif, afin de réunir des données d'intérêt général dans l'idée de produire un data inter-régional. Un certain nombre d'étapes ont façonné ce travail : la question des objectifs, du mode d'interrogation, un choix d'indicateurs, un

choix de champs (ont  t  retenus les champs de l' dition, de la librairie, et des manifestations), un travail sur les crit res. Ces donn es r gionales ont ensuite  t  remont es   la FILL. 4 structures se sont r unies autour de cet objectif, et sont parvenues   produire ce data. Il reste   mener le travail de l'exploitation.

D'une mani re g n rale, on fait le constat qu'il y a des milliers de donn es qui existent, mais qu'on est assez peu capable de les rassembler et surtout de les analyser. On devrait arriver    tre plus performant : c' st le but du rapprochement de ces donn es.

- Au **niveau r gional**, l'ArL Paca participe d j    un data inter-r gional. Il y a des perspectives tr s int ressantes qui se tracent, et des r alisations qui ont d j   t  effectu es.

Elle cite ce qui est r alis  depuis 10 ans gr ce   l'Arcade, administrateur r gional en Paca du RIC, et notamment entre l'Agence du Livre et l'Arcade mais aussi la R gie Culturelle R gionale, la Commission R gionale du Film, etc.

Elle  voque comme perspective le travail avec les Conseils g n raux. Un travail est amorc  en ce qui concerne le champ du livre avec le Conseil g n ral des Bouches-du-Rh ne. C' st un d partement tr s structur  dans le domaine du livre,   travers diff rents op rateurs, diff rentes f d rations d'op rateurs et un  tablissement qui s'appelle la biblioth que d partementale des Bouches-du-Rh ne qui anime le r seau des biblioth ques de ce d partement. Cet  quipement se pose la question de la r alisation d'un portail d'information, un site internet qui regrouperait beaucoup de ressources. Cette BDP a pris contact avec l'ArL Paca parce qu'ils se sont rendu compte qu'en terme d'information, l'Agence r gionale du Livre structurait, collectait et diffusait des informations des plus pertinentes. Donc la question qui se pose aujourd'hui c' st la question d'un rapprochement entre les bases du Conseil g n ral et les bases de l'Agence r gionale du Livre. Il est n cessaire d' viter les doublons dans la mesure o  on ne peut pas se permettre de faire le m me travail dans diff rentes structures. Et avec les probl mes de financement qu'on conna t tous actuellement, cet objectif doit  tre plac  assez haut dans nos  chelles : produire une information et une observation de qualit , de la mani re la plus collective possible. Le projet en cours avec les Bouches-du-Rh ne vise   r cup rer les donn es plut t que de les reproduire.

Elle situe ce travail avec le Conseil g n ral des Bouches-du-Rh ne en lien avec ce qu'il se passe actuellement en Provence-Alpes-Cote-d'Azur qui est la r flexion sur la m tropolisation pour structurer les missions, les comp tences, les articulations entre les diff rentes collectivit s. Avoir des donn es et des outils qui permettent de prendre des d cisions est extr mement important.

A la demande de la DRAC, un groupe de travail M tropole et livre a  t  cr   dans l'id e d'un travail fin avec les diff rents acteurs pour produire collectivement un diagnostic et ensuite des pr conisations.

Elle cite aussi le travail de l'Arcade sur la production d'un agenda culturel r gional. Il existe un tr s grand nombre de producteurs de donn es, d'information sur la culture en Provence-Alpes-Cote-d'Azur ; l'id e est de se mettre ensemble pour produire un agenda culturel r gional pour le plus grand bonheur des publics qui ne s'y retrouvent pas et doivent consulter un nombre ahurissant de document pour avoir une id e de ce qu'il se passe dans les 50 km qui les environs.

Gr ce   un travail collectif autour du RIC et   des d veloppements communs, il y a la possibilit  de rendre un service de bien meilleure qualit  en travaillant tous ensemble.

En termes de travail collectif, elle mentionne  galement le travail men  sur l' tude des financements publics de la culture qui utilisent l'outil RIC.

- Au **niveau national**, Mme L onor de Nussac explique l'id e d'aboutir   un meilleur travail avec l'observatoire de la lecture publique.

L'observatoire de la lecture publique du minist re intervient dans un champ o  il a beaucoup de production de donn es. Le champ du livre est un champ structur  autour d'un maillage d' quipements publics colossal, on estime   18 000 le nombre de biblioth ques et points de lecture en France. Depuis tr s longtemps d j , le minist re interroge tous les ans les biblioth ques, r unit ces donn es, et les publie.

Depuis quelques ann es le minist re s'est dot  d'un outil tr s puissant, qui va permettre de donner une bien meilleure restitution des donn es collect es et d' largir consid rablement la base. Traditionnellement le minist re travaillait sur 4 000  quipements ; d sormais ce sont plus de 8000  quipements qui sont interrog s.

C'est un important travail, qui s'appuie sur les biblioth ques d partementales ; ces derni res travaillent avec leurs r seaux. Les donn es remontent dans cet outil commun, dont la partie immerg e est un site internet consultable librement, qui a pour objectif de rapprocher les donn es collect es avec des donn es d'int r t g n ral, donn es d mographique, socio- conomiques etc. Cet outil permet aux biblioth ques actuelles et futures de travailler avec des vrais outils de comparaison, des outils cartographiques, des outils tr s fins.

Il y a des donn es sur les biblioth ques collect es dans chacune des r gions adh rentes au RIC. En 2009, M. Iegor Groudiev, responsable de l'observatoire au minist re, est venu   une r union RIC FILL et a commenc    prendre connaissance du RIC en expliquant comment l'observatoire de la lecture publique allait se d velopper. En 2010, une journ e a  t e organis e entre le Service du Livre et de la Lecture du minist re, la BPI (biblioth que publique d'information) et la FILL sur l'observation et la production de donn es. C' tait une journ e qui r unissait des inspecteurs g n raux des biblioth ques, des associations de biblioth ques, des institutionnels ; l'occasion d'aborder l'id e de partager les donn es.

Dans un deuxi me temps, en perspective, il y a l'id e d' viter d'interroger les  quipements plusieurs fois, parce que concernant la collecte de donn es, plus les op rateurs sont sollicit s, moins ils r pondent. L'id e est d'unifier les d marches pour pouvoir  tre moins pesant aupr s des op rateurs interrog s. Puis il y a l'id e de partager, multiplier l'analyse, et multiplier les restitutions et les angles de vue possibles dans ce grand r servoir de donn es.

A titre d'exemple, en 2004,   partir de la collecte et du traitement de donn es r alis  par le minist re, une extraction r gionale a  t e pr sent e dans la revue d'information de l'ArL, avec une analyse des biblioth ques en Provence-Alpes-Cote-d'Azur. C'est un dossier qui a  t e extr mement remarqu , et utilis , notamment par des biblioth ques qui souhaitent doper leur budget d'acquisition et pouvaient aller   la rencontre des  lus et attirer leur attention sur le fait que des biblioth ques dans la m me strate de nombre d'habitants ont des budgets d'acquisition sup rieurs.

Ce sont des dossiers au long cours, avec un travail men    la FILL, au Motif et   l'ArL PACA. Sont ainsi remerci es Mme Katy-Lise Atamian et Mme Marie-Christine Roux, ainsi que Mme St phanie Meissonier et Mme Florence Bianchi de la FILL.

L'id e pour l'instant est d'isoler un certain nombre d'indicateurs de l'observatoire de la lecture publique o  il y a 750 champs, d'en faire une extraction Excel maniable et facile   utiliser, en r duisant le champ   30 indicateurs pertinents. L'id al serait d'arriver   faire un import de donn es entre l'observatoire et le RIC. Ce travail est en cours, sachant qu'il s'agit pour l'instant d'une exp rimentation et que des discussions devraient  tre men es avec le minist re dans le cadre d'une convention  crite.

Ces articulations d partementales, r gionales, interr gionales et nationales doivent tous nous guider dans les d veloppements du RIC.

Pour conclure, Mme Léonor de Nussac explique qu'elle regrette souvent que le RIC ne soit perçu que comme une base ; en réalité, le RIC est la fondation architecturale de nombreux travaux. Les fondations ne sont pas visibles, et sont parfois un peu techniques. En conséquence, elle estime qu'il y a un impératif de faire comprendre à tous ceux qui nous entourent et qui nous soutiennent, qui nous financent, que l'on n'informe pas et que l'on observe pas sans un travail important. Plus le réseau le fera ensemble plus il sera performant, et plus il aura de grandes perspectives.

RIC et le Web

Intervention de M. Mounir Tarifi, Administrateur Adjoint du Réseau Information Culture

M. Mounir Tarifi présente les nouveaux moteurs web de l'outil RIC, notamment RIC Web_V3 et RIC Agenda.

Il présente les modules installés dans différentes structures, et explique qu'ils sont installés en fonction des besoins de chaque structure, c'est à dire que les applications web d'une structure à une autre sont paramétrés et gérés d'une manière différente. On observe que les chartes graphiques changent, et que le modèle reste à peu près le même.

Il présente l'annuaire web du LAB en Bourgogne, qui dispose du nouvel outil validé par le comité technique comme structure pilote, et réalise un focus sur leur intégration des médias.

Il présente ensuite une autre configuration, choisie par la structure Itinéraire Bis : au lieu d'avoir une arborescence qui n'en finit pas du fait d'une pluralité des activités, ils ont opté pour plusieurs moteurs de recherches, qui questionnent toujours la même base de données. Il explique que c'est un seul export qui permet d'alimenter les données pour les trois moteurs de recherche.

Il cite aussi l'exemple du FAR en Basse Normandie, qui sont allés encore plus loin dans cette logique : une même base mais 5 moteurs différents. Au lieu de faire un menu avec des thématiques, ils ont fait plusieurs thématiques avec un menu dédié à chacune d'elles. L'idée est que ce soit transparent pour l'utilisateur. Tout est paramétrable pour galber les recherches qui se présentent toujours sous la forme d'une recherche, une liste, et un détail.

Concernant l'agenda, il s'appuie sur l'exemple du CRJ Bourgogne, qui a mis en place l'application agenda avec des images référencées.

Il indique que d'autres structures ont opté pour les applications stages et dispositifs.

Il insiste sur le fait que chaque structure est autonome dans les choix d'affichage et la gestion du site. L'objectif est de montrer que le logiciel RIC et toute sa panoplie d'applications sont constitués d'utilitaires web avec un certain nombre d'applications, que chacun prépare et habille comme il le souhaite.

Au vu d'une installation qui court depuis un an et demi, la Cité a bénéficié de retours d'expériences de la part des utilisateurs. Ainsi, un cahier de charges a été établi, au vu des éléments qui ont été transmis par les partenaires, les fédérations, et d'éléments observés par l'équipe de la Cité, afin de faire évoluer l'outil dans un environnement web en mutation constante. L'équipe de la Cité a donc

mis à jour les 6 applications, en int grating la possibilit  d'une interconnexion des applications et notamment d'utiliser le haut point de vue hi rarchique : « l'op rateur ».

A  t  ajout   galement le regroupement de la gestion de la saisie participative qui offre la possibilit  d'administrer toutes les applications web dans une seule fen tre.

L' quipe de la cit  s' st bas e sur ces demandes pour essayer d'ajouter une valeur suppl mentaire   l'application RIC web, et notamment les demandes venant de la f d ration Arts Vivant et D partements pr sent es par Mme Marine Nguyen.

[Intervention de Mme Marine Nguyen, Responsable du service Information de Diapason EPCC 73.](#)

Mme Marine Nguyen r alise un focus sur une demande propos e par la F d ration Arts Vivants et D partements au comit  technique :

Actuellement, la fonction g olocalisation sur l'annuaire est propos e uniquement sur le d tail d'une fiche. La f d ration a souhait  que le r seau b n ficie de cette fonction  galement sur la liste des r sultats. Un cahier des charges a  t  transmis en ce sens au comit  technique par M. Dominique Guillemot, de la structure Arts Vivants en Ile-et-Vilaine.

Les objectifs de cette demande sont multiples :

- Visualiser d'un seul coup d' il la r partition des activit s sur un territoire,
- Comprendre le contexte g ographique dans lequel se situent les structures (une ville, une vall e, au bord de la mer, etc.) et rep rer les infrastructures   proximit  (route, gares, h tels),
- Identifier rapidement les structures   proximit  d'une adresse en particulier. Par exemple un internaute cherchant les ateliers de th  tre   c t  de chez lui.

Un d veloppement a  t  effectu  dans ce sens. D sormais la liste des r sultats peut  tre affich e indiff remment en mode liste ou en mode carte. L'affichage cartographique utilise les services google maps, il peut porter soit sur la page de r sultats en cours, soit sur l'ensemble des r sultats, soit sur un nombre pr d termin  de structures en fonction de ce que d cide l'administrateur de la structure.

M. Mounir Tarifi indique qu'un nouveau module avec les mots cl s  t  int gr    la recherche simple. Le mot cl  ne va pas chercher dans tous les champs, mais l'utilisateur choisi dans quels champs le mot cl  va chercher une information. La carte pr sente les informations. L'utilisateur peut d cider de mettre la totalit  de la recherche sur une carte. Il y a aussi la possibilit  de faire de la carte un requ teur de recherche. En cliquant sur les points, les informations apparaissent. La version pdf permettait d'optimiser la connexion au serveur en ne gardant que les  l ments sur la premi re page (pour deux raisons  voqu es par le comit  technique qui a souhait  contourner la possibilit  de r cup rer toutes les donn es de la base en un clic pour les exploiter, et d'amoindrir les ressources d'utilisations sur un serveur pour  viter une augmentation trop importante du cout de l'h bergement).

Il pr sente d'autres nouveaut s :

- La possibilit  « d'ajouter   la s lection », qui permet   l'internaute de voyager dans les diff rentes pages et de faire sa propre s lection pour r cup rer les  l ments sur diff rentes pages.
- Avec le nouveau dispositif, toutes les images ajout es   la fiche seront visibles sur la premi re page, contrairement   l'ancienne version.

- La géolocalisation n'est plus réalisée sur la base de l'adresse et de la ville, mais les données de géolocalisation (latitude et longitude) sont calculées automatiquement par une fonction du logiciel.
- Dans la partie participative, un travail en cours propose à chaque utilisateur à qui on adresse les accès, de se connecter s'il est référencé dans la base (contrairement à la version actuelle où la connexion n'est pas possible pour un diffuseur qui n'a pas de spectacle à venir par exemple). En d'autres termes, l'export a été modifié pour devenir un intranet.
- Au niveau de la saisie participative, une demande récurrente des structures du livre et des associations départementales consiste à souhaiter un formulaire thématique plutôt qu'un formulaire unique. C'est-à-dire d'avoir des champs différents à renseigner selon qu'on soit auteur, artiste, ect..
- La possibilité d'intégrer des médias en ligne.

Pour bénéficier des avantages de ces développements il ne suffit pas d'une mise à jour. Le ric web V2 actuellement disponible, a son propre export. Cette nouvelle version est un nouvel aménagement avec un nouvel outil et un nouvel export. Il convient donc de réinstaller entièrement une nouvelle version du module.

Le module n'est pas encore validé, il sera diffusable à partir du 1^{er} janvier, après une réunion du comité technique sur ce sujet.

L'ouverture des données publiques et le développement de la plateforme française Open data, focus sur Etalab.

[Intervention de Mme Roselyne Aliacar, Chef de projet Open data au secrétariat général du Ministère de la Culture et de la Communication.](#)

Mme Roselyne Aliacar présente les grandes lignes de l'open data. Elle est chef de projet au département des programmes numériques, qui se trouve au sein du secrétariat général du ministère. Le département des programmes numériques définit la politique et coordonne les actions du ministère en matière de diffusion, de valorisation, et de réutilisation des données publiques et des ressources numériques culturelles produites et/ou détenues par le ministère de la culture et ses opérateurs. M. Camille Domange, chef du département des programmes numériques est coordinateur ministériel open data pour le ministère de la culture et ses opérateurs auprès de la mission Etalab.



La mission Etalab

Elle est rattachée au secrétariat général de la modernisation de l'action publique placée sous l'autorité du premier ministre. Elle coordonne la politique d'ouverture en ligne des données publiques (open data) de l'Etat. Elle anime le réseau des coordinateurs désignés pour chaque ministère. La mission Etalab administre le portail interministériel *data.gouv.fr* destiné à rassembler et à mettre à disposition gratuitement et librement l'ensemble des informations publiques de l'Etat, de ses établissements publics, et si elles le souhaitent des collectivités territoriales notamment.

Pourquoi ouvrir les données publiques ?

L'ouverture des données publiques est un moyen de transparence et d'efficacité accrue de

l'action publique. C'est une dimension de la vie démocratique, une manière de rendre des comptes. C'est une façon d'ouvrir le dialogue avec les usagers, et souvent de permettre d'améliorer la qualité des données grâce au dialogue entre les producteurs de données et les citoyens.

Ensuite, c'est également un facteur de développement économique, un levier de stimulation à l'innovation numérique. La mise en ligne de données stratégiques répond aux besoins en information de nombreux décideurs et permet de réaliser des économies de temps, de créer des référentiels partagés par tous les acteurs et d'encourager le développement de nombreux services à forte valeur ajoutée.

Quelles sont les données concernées ?

Les informations concernées sont celles figurant dans des documents produits et/ou détenus dans le cadre de leurs missions de service public par l'État, les collectivités territoriales ainsi que par les autres personnes de droit public ou de droit privé chargées d'une telle mission. C'est une information publique sur laquelle des tiers ne détiennent pas de droits de propriété intellectuelle, qui ne contient pas de données à caractère personnel, et qui ne doit pas enfreindre le secret statistique ou affecter la vie privée des citoyens.

L'ouverture des données publiques c'est la mise à disposition de tous les citoyens, sur Internet, des données publiques qui ont vocation à être librement accessibles et gratuitement réutilisables.

A côté de la question du statut des données, il y a aussi celle de leur qualité.

Il s'agit de mettre prioritairement les données susceptibles de présenter un enjeu démocratique ou un intérêt pour les ré-utilisateurs (séries complètes, référentiels, données fréquemment réactualisées, données géolocalisées,...). Il est recommandé que les données diffusées soient les plus exhaustives et précises possibles ; qu'elles soient diffusées avec une régularité fine en respectant le secret statistique, dans des formats ouverts.

Dans le vade-mecum sur l'ouverture et le partage des données publiques diffusé fin septembre par le Premier Ministre à tous les ministères, il est indiqué « les données publiques brutes » ont vocation à être accessibles et réutilisables. La mise à disposition de la donnée brute est importante car c'est une question de qualité et de pertinence de la donnée ; elle facilitera et favorisera les réutilisations.

Dans la mise à disposition des données sur la plateforme *data.gouv.fr*, nous avons d'une part, le fichier de données et d'autre part, la notice constituée de métadonnées comme le titre, la description, des données de géolocalisation, de temporalité, de fréquence de mises à jour, des mots-clés, etc... Ce sont ces informations qui permettront au mieux d'identifier le jeu de données. Il est possible dans cette notice de faire un lien direct vers la plateforme du producteur si le fichier y est accessible librement en téléchargement ; on pourra également rajouter des liens à partir de cette notice, vers des publications qui éclairent l'usage qu'on peut faire du fichier de données.

[Intervention de Mme Olivia Ruiz-Joffre, Chargée de Mission Droit du Numérique et Données Publiques du secrétariat général du ministère de la Culture et de la Communication.](#)

Mme Olivia Ruiz-Joffre indique que le ministère de la Culture et de la Communication est fortement impliqué sur le dossier de l'ouverture et de la réutilisation des données culturelles et notamment le département des programmes numériques dirigé par monsieur Camille Domange.

Sur ce sujet, l'action du ministère s'inscrit dans le cadre d'une feuille de route stratégique open data (<http://cblog.culture.fr/projet/2013/11/07/strategie-open-data>) et s'appuie sur les prescriptions du rapport Data Culture (<http://www.culture.fr/Professionnels/Reutilisation-de-ressources-Culture/Guide-Data-Culture>).

Les textes de référence

Il y a d'abord la directive 2003/98/CE sur la réutilisation des informations du secteur public

En 2005 le texte qui est toujours le texte de référence la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 a été modifiée par une ordonnance n° 2005-650 du 6 juin 2005, relative à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques. En 2010 il y a eu une consultation publique destinée à réviser la directive 2003/98/CE en 2011 circulaire n° 5533/SG du premier ministre du 26 mai 2011 révision de la directive 2003/98/CE et en 2013 circulaire 5677/SG du premier ministre du 17 sept 2013. Et donc, directive 2013/37/UE relative à la réutilisation des informations du secteur public.

La loi de 1978 définit deux régimes de réutilisation des données :

- **Le régime de droit commun de la libre et gratuite réutilisation** tel que défini par l'article 10 de la loi de 1978 : « les informations figurant dans des documents produits ou reçus par les administrations mentionnées à l'article 1^{er} de la loi, quel que soit le support, peuvent être utilisées par toute personne qui le souhaite à d'autres fins que celles de mission de service public, pour les besoins de laquelle les documents ont été produits ou reçus. Les limites et conditions de cette réutilisation sont régies par le présent chapitre même si ces informations ont été obtenues dans le cadre de l'exercice du droit d'accès aux documents administratifs régies par le chapitre 1er. Ne sont pas considérées comme des informations publiques pour l'application du présent chapitre les informations contenues dans des documents dont la communication ne constitue pas un droit en application du chapitre 1^{er} ou d'autres dispositions législatives sauf si ces informations font l'objet d'une diffusion publique, ou produits ou reçus par les administrations mentionnées à l'article 1^{er} dans l'exercice d'une mission de service public à caractère industriel et commercial, ou sur lesquelles des tiers détiennent des droits de propriété intellectuelle, l'échange d'informations publiques entre les autorités mentionnées à l'article 1^{er} au fin de l'exercice de leur mission de service public ne constitue pas une réutilisation au sens du présent chapitre. »

- Le deuxième régime de réutilisation est celui dédié aux données publiques culturelles et de l'enseignement supérieur tel que défini par l'article 11 de la loi de 1978.

« Par dérogation au présent chapitre, les conditions dans lesquelles les informations peuvent être réutilisées sont fixées le cas échéant par les administrations mentionnées au A et B du présent article lorsqu'elles figurent dans des documents produits ou reçus par des établissements d'institutions d'enseignement et de recherche des établissements, organismes ou services culturels. »

Qu'est-ce qu'une donnée publique au sens de la loi 1978

La loi de 1978 consacre un principe de libre réutilisation des informations publiques à des fins commerciales ou non. Pour que l'information soit accessible il y a trois conditions cumulatives :

- Un document
- Un document administratif
- Un document administratif en possession de l'administration.

Pour être caractérisé comme librement réutilisable, toute information publique doit satisfaire a trois conditions.

- Être issues d'un document élaboré ou détenu par l'administration
- Ne pas contenir des droits de propriété intellectuelle détenus par des tiers
- Ne pas contenir d'informations à caractère personnel.

L'information publique est issue d'un document élaboré ou détenu par l'administration. Donc seuls ces documents dans le cadre d'une mission de service public sont des documents administratifs soumis à une libre utilisation. Les établissements publics administratifs sont invités à aller dans le sens des usages, et donc à utiliser les outils mis à disposition dans le rapport Data Culture (<http://www.culture.fr/Professionnels/Reutilisation-de-ressources-Culture/Guide-Data-Culture>) pour opérer une politique de diffusion et de dissémination de ces données sur internet.

Les EPIC eux sont par principe considérés comme exclus de la loi de 1978. Toutefois ils ont la faculté de mettre à disposition des jeux de données stratégiques qui représentent un intérêt pour les justiciables moyennant un cadre juridique précis.

La deuxième condition nécessaire à la réutilisation de l'information publique c'est une information sur laquelle les tiers ne détiennent pas de droit de propriété intellectuelle conformément à l'article 10-C de la loi de 1978.

Par droit de propriété intellectuelle on entend les droits de propriété intellectuelle et artistique et les droit *sui generis* des producteurs de bases de données et enfin les droits de la propriété industrielle.

La troisième et dernière condition, il s'agit d'une information publique anonymisée. Donc conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés mise en conformité avec la directive 95/46/CE par la loi du 6 août 2004, la réutilisation de ces informations n'est possible que dans 3 hypothèses :

- La personne y a consenti
- Le producteur des données est en mesure de les rendre anonyme
- Une disposition législative ou réglementaire le permet.

Il convient de rappeler que le réutilisateur des données publiques est tenu de mentionner les sources et mises à jour des données lorsque la donnée a été définie comme étant librement réutilisable.

Enfin, elle évoque les outils juridiques destinés à faciliter et à maîtriser l'exploitation des données publiques du secteur culturel. Etalab a rédigé avec le concours des administrations une licence ouverte pour faciliter la réutilisation libre et gratuite des données publiques. Ce contrat de licence s'inscrit dans le respect des dispositions de la loi de 1978 et des usages numériques. C'est vrai qu'il y a une volonté d'inciter les établissements à utiliser cette licence ouverte, mais il y a aussi par ailleurs des outils *Creative Commons*, des licences ODBL. Les outils *Creative Commons* comprennent 6 licences qui permettent de définir à l'avance les usages qui vont être permis sur une donnée, et des outils comme l'outil *Creative Commons Zero* ou la *Public Domain Mark*.

Pour faciliter la formation d'un écosystème de réutilisation, il est important de résister à l'envie de créer des contrats de licence sur mesure comme le rappelle le rapport Data Culture, puisque c'est dans l'interopérabilité des contrats de licence que le développement d'une véritable économie de la connaissance et de l'innovation pourra se réaliser.

Droit de l'information et CNIL

[Intervention de M. Philippe Fonteneau, Responsable juridique de la Cité de la musique et de la salle Pleyel.](#)

Il se souvient avoir participé il y a 17 ans à la création du RIC, ancien RMD.

Il souhaite rebondir sur la question de l'open data car il a l'impression qu'on nous dit « vous pouvez mettre plein de données publiques en ligne » seulement le contenu d'un site tel que celui de la Cité



de la musique est souvent grevé de droits relevant de la propriété intellectuelle ou de droits privés. Au final, on ne peut pas mettre en ligne des photographies, les textes, etc... sauf à engager des négociations et à payer des droits supplémentaires. L'on peut donc s'interroger sur la portée pratique pour le plus grand nombre de l'open data qui risque de se limiter à la diffusion de données très techniques et peu attrayantes pour les internautes non spécialisés. Certes, on peut y voir un pas vers dans le sens d'une plus grande transparence de la diffusion des données

publiques non sensibles. Il serait d'ailleurs intéressant de connaître la fréquentation des sites diffusant des données open data, après « l'effet nouveauté ».

Il fait remarquer qu'un EPIC comme la Cité de la musique diffuse à travers son site internet une quantité considérable de données éditorialisées d'une très grande qualité, mais aurait bien du mal à diffuser des données en open data ne donnant donc pas prise au droit d'auteur par exemple. En effet, la quasi-totalité du contenu de son site est protégé par le droit de la propriété intellectuelle. Au final l'open data est un sujet encore très techniques pour les gestionnaires des sites internet qui doivent faire le tri entre les données libres de droits et celles encore protégées.

S'agissant du cadrage juridique du RIC, En 1999, un avis a été demandé à la CNIL. Le réseau a reçu une réponse favorable. C'est ensuite le CA de la Cité de la musique qui a été sollicité car il s'agit d'un fichier géré par un établissement public de l'état. Cette délibération a été publiée au Bulletin Officiel du ministère de la Culture. En conséquence, pour tout ce qui concerne les données personnalisées gérées par la Cité de la musique, le réseau est en règle vis-à-vis de la CNIL.

Ceux qui ont des bases de données contenant des informations personnelles nominatives, et qui en font un usage autre que l'usage du RIC, doivent le déclarer auprès de la CNIL. C'est une déclaration simplifiée qui se fait très simplement.

Le logo et l'appellation du RIC ont été déposés auprès de l'INPI.

La Cité de la musique a déposé les sources du logiciel auprès de l'agence de protection des programmes informatiques. Si la Cité de la musique décide un jour de ne plus s'occuper du RIC, les utilisateurs auront le droit d'accéder aux sources du logiciel pour pouvoir les utiliser, les modifier et en faire leur propre produit. A la demande des utilisateurs, cela a été réalisé il y a deux ans.

Pr sentation des nouveaux adh rents

[Intervention de M. Fran ois Monin, Directeur G n ral Adjoint du Conseil G n ral des Alpes de Haute-Provence.](#)

Il fait un point de g ographie pour pr ciser que les Alpes de Hautes-Provence est le d partement alpin de la r gion Provence-Alpes-C te-D'Azur, et qu'il est en relation de coop ration sur l'action culturelle avec la province de Cuneo et la r gion Pi mont, dont le chef-lieu est Turin de l'autre c t  de la fronti re italienne depuis une dizaine d'ann es.

L'instauration du RIC comme outil de r f rence pour des dispositifs culturels publics, avec le conseil g n ral qui aura une position de coordinateur, une antenne de l'autre c t  de la fronti re qui sera port e par l'association Marco Valdo, qui sera un lieu de collecte et de suivi des actions de coop ration transfrontali res, et des relais dans un certain nombre d' tablissements qui d pendent directement du conseil g n ral : les mus es, les archives d partementales et le conservatoire d partemental qui seront pr sents dans le r seau. C'est tout ce qui a une action structurante en termes de d veloppement culturel, d'accueil d'artistes, d'acc s du grand public aux pratiques et aux  uvres sur ce territoire.

Est aussi int gr    cette initiative le parc naturel r gional du Verdon, qui, comme un certain nombre de parcs naturels, int gre dans sa charte des objectifs de d veloppement culturel.

Cela remonte   une utilisation des programmes interreg sur la zone franco italienne, programme Alcotra, donc de projets europ ens soutenus par l'Europe qui ont consist    mettre en relation et   concevoir ensemble des actions d'accueil d'artistes, d'installation d' uvres, de d veloppement de programmation, et  a depuis une bonne dizaine d'ann es et progressivement  a donn    chacun un horizon un peu naturel.

Il dit qu'ils sont arriv s   une  tape d'institutionnalisation de ces coop rations dans le cadre d'un projet qui relevait de la programmation 2007-2013. Une de ces retomb es a  t  l'instauration d'un conseil transfrontalier de coop ration culturelle dans lequel les  lus de la province de Cuneo et du Conseil g n ral de Provence-Alpes-C te-d'Azur , bient t du Conseil g n ral des Hautes Alpes les rejoindront, ont engagement de se voir au moins deux fois dans l'ann e pour faire le bilan des actions coop ratives conduites sur la p riode ant rieure et construire un programme des actions coop ratives   construire sur la p riodes   venir. Cela signifie qu'ils sortent du cadre du financement d'exception et des opportunit s des moyens europ ens et qu'ils entrent dans l'activit  classique des services.

Dans les objectifs r currents que les  lus donnent aux services, est int gr e cette dimension de coop ration transfrontali re. Cela a  t  sign  en juillet 2012, c'est en phase de d marrage.

Parall mement a  t  sign e avec les Hautes Alpes une convention d partementale, c'est le message adress  par les  lus aux institutions qu'ils pilotent d'une esp ce d'obligation de coop rer chaque fois que c'est possible. Au lieu que l'action bi-d partementale soit l'exception, ce qui doit devenir la r gle est de penser   mutualiser d'abord et l'obligation est de concr tiser toutes les opportunit s de mutualisation. Quelques exemples : quand on a des soci t s musicales qui peuvent servir d'appui pour les  coles de formation pour les  coles agr e es ou qui peuvent servir   mettre en place une

diffusion et une programmation à l'échelle des quelques lieux qui peuvent les accueillir sur ces départements.

De par l'antériorité de cette coopération dans les deux directions, ils sont arrivés au RIC à partir d'un constat simple qui est que le partage des données était vraiment un facteur clé de développement de pérennisation de leurs actions de coopération. Dans les projets conduits depuis 10 ans on a multiplié les expériences de mise en commun des données sur le patrimoine, sur les équipements, sur les artistes, les lieux, les programmations, et chaque fois des bases de données étaient mises en place, qui étaient opérationnelles à la fin du projet, et se chargeaient rapidement de poussière et laissaient chacun revenir à l'artisanat de ses bases de données personnelles.

Ils sont conscients qu'il y a un enjeu sur une mise disposition ouverte de toutes ces données. Que non seulement c'est une bonne manière de ne pas perdre le travail fait entre professionnels du service public mais que c'est aussi une façon de mettre à disposition des données qui sont déterminantes pour le développement des activités, des professionnels, et des artistes. Cette question du partage des données s'est imposée comme un verrou à lever très rapidement.

Ce projet a été mis à l'échelle la plus large de coopération, donc cela concerne côté français les deux départements, et côté italien la province de Cuneo et l'ensemble de la région Piémont. L'un des objectifs est le développement des accompagnements vers une autonomie professionnelle des jeunes créateurs dans les domaines tels que l'écriture, les arts plastiques et la musique. Entre autres objectifs, il est question de doter l'ensemble des partenaires du projet d'un outil commun de gestion des données qui puisse contribuer à l'élargissement des publics, à l'échelle de l'ensemble des territoires.

Les Hautes Alpes étant déjà utilisateurs du RIC, et la volonté de chercher dans la proximité les partenaires qui peuvent apporter des choses intéressantes, les ont conduits à prendre connaissance du RIC. Leur constat a été qu'un certain nombre d'engagements pris pouvait être remplis par la mise en route du RIC comme outil de référence. L'idée est d'essayer de faire vivre à partir du RIC un site web qui permette aux opérateurs culturels et au grand public de consulter des données. Ils souhaitent aussi essayer de mettre en place et d'entretenir durablement une base de données franco-italienne partagée, et essayer d'aller aussi loin que possible dans la construction d'un observatoire de la culture.

L'analyse des champs déjà existants dans le RIC avec un petit préalable de traduction pour les partenaires italiens a convaincu que le RIC était l'outil adapté.

Par rapport aux objectifs de coopération transfrontalière sur cette échelle l'étude de faisabilité donnait un avis favorable. De la même manière, coté coopération interdépartementale, il était question avec les Hautes Alpes d'aller plus loin dans la possibilité pour les collectivités d'intervenir de façon complémentaire, d'intégrer des indicateurs communs pour avoir un suivi partagé des échanges sur ce que sont par exemple les schémas départementaux des instruments artistiques. Ils estiment ne pas être sur des territoires suffisamment éloignés pour qu'il soit inutile d'harmoniser les calendriers de programmation, et a fortiori s'il s'agit de faire intervenir les mêmes artistes. La question de l'offre plutôt coopérative que concurrentielle et la politique de complémentarité suppose d'avoir des bases communes.

A ce stade, la collectivité départementale se pose une question : est-ce que on met en place le RIC pour la coopération tout azimut, ou est-ce qu'on va plus loin et au lieu d'en faire un outil supplémentaire, est-ce qu'on en fait pas l'outil, tout simplement ? Est-ce que ce n'est pas le moment de doter les services d'un outil métier ? Il n'y a pas de raison que le développement culturel ne soit pas aussi un métier avec ses techniques, ses données, ses indicateurs, ses objectifs, son évaluation.

La d marche est de dire que plut t que d'avoir, en fonction de la bonne volont  ou de l'app tence de tel ou tel chef de service pour un certain niveau d'informatisation, il fallait se dire que le travail avait besoin d'une base de donn es s curis e, partag e,   partir de laquelle il devenait possible de faire des projections, de construire des outils d'aide   la d cision, de faire des propositions, et d'observer les r sultats, de proc der   des  valuations.

Cela intervient sur le d veloppement du livre et de la lecture, sur l'acc s du plus grand nombre aux  uvres et aux pratiques, donc au d veloppement d'une saison d partementale aussi bien en termes de programmation d'expositions que de spectacles ou de concerts. Cela s'inscrit dans le cadre d'un sch ma d partemental des instruments artistiques, avec diff rents dispositifs de soutien   la cr ation dans le cadre de r sidences, d'ateliers avec des scolaires etc., au titre aussi de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine, etc..

Sont ainsi couverts un certain nombre de champs, et la collectivit  continue   consid rer qu'il est essentiel de continuer   diffuser des valeurs d' panouissement dans un contexte qui n'est pas tr s euphorique. La p rennit  d'une d mocratie locale faite de citoyens  clair s va au-del  des questions d'obligatoire ou facultatif, et les responsabilit s en diffusion culturelle ou en  ducation artistique et culturelle vont au-del  des petites  conomies r alisables en consid rant les enjeux culturels comme marge d'ajustement.

Par rapport aux caract ristiques g ographiques, il y a un v ritable enjeu d'ouverture, donc les coop rations sont dans les vrais enjeux de la p rennit  d'une action construite de d veloppement culturel   l' chelle de ce territoire. C'est aussi par cette ouverture que seront entendues les bonnes exp riences, les opportunit s de mutualisations, les transferts d'exp riences, et la circulation des bonnes id es et des artistes.

Il est question d'essayer de donner comme support automatis  le RIC pour tout ce qui est autour du spectacle vivant, le sch ma d partemental des enseignements artistiques, ce qui est autour du patrimoine ou des  uvres. En termes de cartographie, ils souhaitent cr er des parcours qui peuvent  tre mis en valeur au niveau touristique, la conservation d partementale, m diath que d partementales, etc..

A partir du d but de l'ann e 2014, la mise en  uvre devrait  tre effective. Il dit qu'ils sont heureux de pouvoir disposer du soutien de l'ARCADE, et que sans avoir d'ambition r volutionnaire, le projet est d'arriver   utiliser correctement un  l ment de rationalisation des actions qui permette d'aller plus vite   une action globale de d veloppement culturel au b n fice du territoire et de ses habitants.

[Intervention de M. Franck Michaut, Directeur du RIF](#)

Le RIF est parfois pr sent  comme le r seau r gional des musiques actuelles/amplifi es en Ile-de-France, mais il explique que c'est en fait une conf d ration de r seaux d partementaux. C'est la particularit  du secteur musiques actuelles en Ile-de-France, qui est li e notamment   la particularit  du territoire et   la densit  de sa population : les acteurs « de terrain » se sont d'abord f d r s   l' chelle d partementale.

Dans les ann es 1990, un certain nombre d'acteurs, principalement des lieux de diffusion et de r p tition, ont en effet d cid  de se r unir sur certains territoires, afin de se donner les moyens de

mieux travailler ensemble, de coopérer et renforcer la dynamique solidaire, mais aussi de faire valoir collectivement leur travail et leurs spécificités auprès des décideurs publics qui ne s'intéressaient alors que très peu à ces esthétiques et pratiques.

C'est ainsi que sont nés les premiers réseaux dans les Yvelines puis dans les Hauts-de-Seine, la Seine-et-Marne, le Val d'Oise...

En 2001, les quatre réseaux départementaux existants, conscients de leur proximité en termes d'objectifs et de projets, ont décidé de créer un outil de coopération régionale : le RIF (Réseaux en Île-de-France). La structuration des musiques actuelles en Ile-de-France s'est poursuivie puisqu'il y a désormais un réseau par département, y compris sur Paris.

Donc le RIF c'est 8 réseaux départementaux, qui eux même fédèrent sur leur territoire 210 acteurs « de terrain » aux profils très divers : si les lieux de diffusion restent majoritaires dans les réseaux, on y trouve également des studios de répétition et d'enregistrement, des écoles de musique, des festivals, des labels indépendants, des producteurs de spectacles, des collectifs d'artistes, des médias associatifs... Bref, une grande diversité en matière d'activités mais aussi en ce qui concerne le statut juridique (les associations, majoritaires, côtoient en effet des structures en régie, des structures coopératives ainsi que des structures commerciales), le modèle économique, la taille...

C'est finalement une grande partie de la filière des musiques actuelles/amplifiées qui se retrouve au sein de ces réseaux. Ce qui fédère l'ensemble de ces structures, c'est, quel que soit leur statut et leur activité, le fait qu'elles se reconnaissent dans une dynamique d'intérêt général en faveur des musiques actuelles et de la nécessité d'un développement solidaire de ce qu'on peut appeler l'écosystème des musiques actuelles en Ile de France.

Les missions du RIF

Cette association fédérative régionale a pour but de structurer durablement le secteur des musiques actuelles/ amplifiées en Ile-de-France, et d'en favoriser le développement.

Cela se décline concrètement par 4 pôles d'activité :

- Le Pôle Ressources Professionnelles : le RIF et les réseaux relaient et produisent de la ressource (fiches pratiques, des dossiers thématiques...) à destination de leurs adhérents (mais pas seulement), ils accompagnent ces derniers, ils proposent des temps d'échange et de formation...

- Le Pôle Aide au développement d'artistes : c'est vraiment une mission qui s'est développée de manière exponentielle ces dernières années au sein des structures et des réseaux, et il y a vraiment besoin de coopérer et de mutualiser sur ces questions-là, c'est pourquoi le RIF accompagne les réseaux et les acteurs de terrain dans le travail qu'ils mènent au quotidien auprès des musiciens amateurs ou professionnels ; cela passe notamment par la coordination des centres info-ressources, qui proposent gratuitement leurs conseils et outils mutualisés aux musiciens et plus généralement aux porteurs de projets franciliens ; cela passe également par la mise en place du dispositif Itinérances, qui aide à la circulation des groupes franciliens sur l'ensemble de la Région.

- Le Pôle Observation : pôle majeur, il permet grâce à la réalisation régulières d'études et enquêtes (états des lieux mais aussi focus sur des activités particulières comme la question de la diffusion, la question des publics, de l'accompagnement des artistes...) de permettre aux acteurs de terrain, aux partenaires institutionnels, aux responsables politiques de mieux cerner les réalités du secteur musiques actuelles/amplifiées francilien ; c'est un sujet sur lequel il y aura sans doute des croisements à faire avec le RIC, même si le RIF est déjà engagé sur des outils et méthodes « d'observation participative et partagée », notamment avec la Fedelima (Réseau national des lieux musiques actuelles) et l'Ufisc (Union fédérale d'intervention des structures culturelles).

- Le Pôle gestion sonore et prévention des risques auditifs : pôle important en termes d'activité et en termes budgétaires, il a vocation à rendre les structures plus responsables sur ces questions, faire de la prévention auprès de tous les publics (et particulièrement les scolaires via un spectacle pédagogique – « Peace & Lobe » - représenté chaque année devant plus de 10 000 collégiens et lycéens). C'est un enjeu de santé publique majeure, dont on parle finalement peu, sur lequel nous œuvrons aussi à l'échelle nationale via l'association AGI-SON.

Les 9 réseaux sont organisés sous forme associative, indépendante, bien que soutenus par les collectivités et l'état. Ces 4 grandes missions sont portées par une mission un peu plus générale qui est la représentation de ces différents acteurs, et les acteurs des musiques actuelles en général, notamment au niveau des partenaires professionnels et institutionnels. C'est ce qui amène le RIF à être sur des logiques de concertation et de co-construction des politiques publiques, à l'image du travail mené avec la région Ile-de-France pour la mise en place de dispositifs spécifiques pour les musiques actuelles. C'est l'expertise développée qui permet au RIF d'être des interlocuteurs fiables et constructifs pour les collectivités et pour l'Etat.

Cette structuration est assez particulière avec ces différents échelons – départemental et régional – et peut paraître assez complexe et assez peu lisible de l'extérieur mais nous la défendons avec force car c'est un modèle « ascendant ». Il n'y a pas eu de volonté de créer une superstructure régionale pour développer une vision identique sur tous les territoires, mais une volonté de partir des préoccupations locales pour ensuite essayer de mutualiser ce qui peut l'être au niveau régional. C'est un modèle qui n'est valable que si l'on arrive à trouver des outils de coopération qui sont les plus pertinents possibles. Le RIC rentre dans cette logique d'outil de coopération. La réflexion qui a amené le RIF jusqu'au RIC était d'avoir une base de données commune et un annuaire commun au niveau régional puisque l'ensemble des réseaux disposent de fichiers, et le but était de mutualiser ces données.

L'idée initiale était de construire un outil ad hoc, mais cela présente des contraintes de coût de développement, le risque d'un outil assez vite obsolète, la question de la maintenance, etc. Le RIF s'est rapproché du RIC, a eu plusieurs démonstrations et a été convaincu, à la fois par l'idée de disposer d'un outil commun qui permette d'avoir une plus-value sur la gestion de l'information au sein du réseau, de pouvoir la traiter et la rendre disponible que ce soit sur internet ou ailleurs ; mais le RIF a également été favorablement surpris par toutes les autres fonctions possibles du RIC, qui ouvrent des portes pour un certain nombre de nos missions.

Conclusion du séminaire

M. André Nicolas conclue ce séminaire en rappelant l'utilité de ces rencontres nationales. « Une longue réflexion a suivi la rencontre de Montpellier, et il était temps que l'on se rencontrât pour décrire des étapes importantes. Nous sommes arrivés grâce à vous à un degré de maturité de l'ensemble de ce dispositif qui commence à faire sens. »

Il rappelle sa satisfaction d'avoir eu hier M. Laurent Bayle et M. Thibaud de Camas qui assuraient que l'investissement de la Cité de la musique sur ce dispositif sera maintenu avec M. Mounir Tarifi qui est très compétent, réactif et volontaire.

Il note les prises de parole importantes de la part des responsables hier matin. On sent qu'on a un apport massif d'un département et d'un réseau. C'est vrai que l'état des lieux était très significatif, mais c'est vrai que c'est un milieu très foisonnant.

Le réseau compte 52 structures, et comptera sûrement en 2014 70 structures. Ce n'est pas suffisant. Il faut encore élargir.

M. Monin a traduit une volonté politique du Conseil général des Alpes de Haute-Provence qui devra être porté auprès de l'Association des Départements de France, car il est important que cette association nationale soit interpellée par un Conseil général.

Il y a des travaux qui ont été explicités, ça va mieux dans la compréhension et la liaison structurante menée avec la Cité.

Il y a un chantier que je vous demande d'ouvrir : celui proposé par M. Monin de faire **une application métier** de la gestion du RIC.

Il faudra recenser les actions de formation que vous menez par ailleurs, et essayer de mettre en place une structuration professionnalisante de gestion et d'expertise dans le traitement des bases documentaires et dans la gestion de l'information culturelle.

Il faudrait que le module formation RIC soit plus élargi à des problèmes à la fois transversaux qui sont ceux des mises en relation de structures sur un territoire, des problématiques politiques de gestion de l'information, d'avoir une vision plus équilibrée des enjeux liés à la mise en réseau qui pose des problèmes.

En définitive, il y a peut-être le référent RIC en ce qui concerne la gestion de la base, mais il doit y avoir un référent RIC dans une structure qui porte le message du RIC de mise en réseau du système expert ect, qui soit un peu plus élargi à des problématiques politiques, des problématiques de relations avec les institutions sur le territoire, en relation avec les autorités de tutelles, les pouvoirs politiques qui vous mandatent pour faire des travaux.

Cette référence à application métier est l'aboutissement d'une réflexion que je mène inlassablement depuis 2000. On ne rentre pas impunément dans un système aussi complexe que la gestion de l'information, sans budgets, sans structures pérennes, sans recrutement de personnes avec de vrais CDI. Pour être opérationnel il faut un certain temps, presque 12 mois, dans le maniement de l'outil, dans la connaissance qu'on peut avoir des réseaux.

Mme Marie-Hélène Serra au niveau de la médiathèque et du pôle documentaire a une grande expertise, qui pourrait permettre de développer la formulation de ce système d'application métier.

Tant au niveau de la DGMIC que de la DGCA, la mise en place de systèmes de connexion entre les bases nationales et régionales reste un chantier ouvert.

La mise en place d'un système d'observation, dès lors qu'on compare les territoires, les actions menées sur des politiques territoriales doit être entreprise avec beaucoup de précautions. Lors de la mise en place de schémas territoriaux concernant l'enseignement spécialisé de la musique on a pu mesurer les blocages et les réticences de strates territoriales sur la réalité des flux financiers. La généralisation de l'open data devra rendre obsolète toutes ces réticences. Il en est de même à l'échelon national, ou il n'y a guère de transparence sur le détail des subventions ou par exemple sur les crédits d'impôts pour la production phonographique.

Comme pour tout, ne lâchez rien. Ne lâchez rien, et si y avait à lâcher, rentrez en résistance, parce qu'il faut défendre le RIC. Quand il y a de l'intelligence dans un dispositif, on arrive à ouvrir des petites portes. Merci à vous tous pour votre présence ces deux jours, et il ne tient qu'à vous de m'inviter à la prochaine réunion du RIC en 2014 ou en 2015, je viendrai en observateur et en ami. Merci. »